

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION**

AVIS PUBLIC est donné que le Comité de démolition tiendra une séance publique qui aura lieu à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et sera webdiffusée sur la plateforme de la Ville de Carignan (carignan.wdplus-neo.com), le 2 novembre 2022 à 19 h, afin de statuer, conformément au règlement no 518 (2021) relatif à la démolition de bâtiments, sur la demande d'autorisation de démolition ayant trait au bâtiment suivant :

1. Dossier 2022-067 – 2331, Henriette

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à la greffière, par courrier à l'adresse suivante :

Me Ève Poulin, greffière
2379, chemin de Chambly, bureau 210
Carignan (Québec) J3L 4N4

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Comité de démolition en transmettant ses questions et/ou commentaires préalablement à ladite séance relativement à ces demandes à l'adresse courriel suivante : info@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 17 octobre 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 17 octobre 2022 et que le présent avis a été affiché sur le bâtiment mentionné ci-dessous le 17 octobre 2022 ainsi qu'à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 17 octobre 2022.

1. Dossier 2022-067 – 2331, Henriette (Propriétaire : 9282-8540 Québec inc.)

Donné à Carignan, ce 17 octobre 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière